

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES  
DES ÉTATS MEMBRES DE LA  
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

219e SEANCE

BALE, LE MARDI 10 NOVEMBRE 1987 A 10 HEURES

---

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 218e séance.
- II. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:
  - Préparation par le "Groupe Dalgaard" et discussion par le Comité des Suppléants;
  - Graphiques et tableaux(1).
- III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours des mois de septembre, d'octobre et des premiers jours de novembre 1987.
- IV. Signature de l'Acte relatif à l'adhésion du Banco de Portugal à l'Accord sur le SME(2).
- V. Mise en oeuvre des mesures de renforcement du SME adoptées par les Gouverneurs le 8 septembre 1987(3):
  - Signature de l'Acte relatif à l'Accord du 13 mars 1979 fixant entre les banques centrales des États membres de la Communauté économique européenne les modalités de fonctionnement du SME;
  - Adoption des inscriptions au procès-verbal de la séance;
  - Adoption de la procédure de surveillance à suivre à l'avenir.
- VI. Echange de vues sur les dernières propositions de la Commission concernant la libération complète des mouvements de capitaux(4).
- VII. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- VIII. Date et lieu de la prochaine séance.

---

(Voir les notes explicatives à la page suivante)

## NOTES

- 1) Le "Groupe Dalgaard" a présenté quelques propositions concernant cette surveillance dans son Rapport No 62 (transmis le 30 octobre 1987), et il fera un premier essai pour la séance de novembre. Les Gouverneurs trouveront à leur arrivée à Bâle quelques nouveaux graphiques établis sous l'égide du groupe ainsi que les tableaux de la "concertation" et la Série mensuelle de statistiques.
- 2) Un projet d'Acte est diffusé séparément par le Secrétariat; il a déjà été approuvé par le "Groupe Dalgaard" lors de sa réunion, le 27 octobre 1987.
- 3) Dans le Rapport No 62, le "Groupe Dalgaard" a présenté des projets pour l'Acte et pour les inscriptions au procès-verbal ainsi que des propositions pour la procédure de surveillance.
- 4) Les Gouverneurs pourraient appuyer leur discussion sur la Note à l'attention du Comité monétaire établie par les Services de la Commission (Note II/375/87) ainsi que sur les propositions formelles et la Communication présentées récemment par la Commission pour la prochaine session du Conseil ECOFIN du 16 novembre 1987 (voir aussi la lettre jointe, datée du 30 octobre 1987, du Gouverneur Ciampi au Président Delors).